

Nom de l'école
Ecole élémentaire du
Vallon
Adresse
Rue A.Dumas
01250 CEYZERIAT

**PROCES-VERBAL DU CONSEIL D'ECOLE
du 03 / 04 / 2015**



MEMBRE DE DROIT SANS PARTICIPATION AU VOTE			Représentant
Inspecteur de l'éducation nationale :			
MEMBRES VOTANTS			Représentant
NOM	Présent	Excusé	
Directeur de l'école - Président : Mme CHABERT	x		
Maire : M FLOCHON	x		
Conseiller municipal : Mme TRENTSEAUX	x		
ENSEIGNANTS DE L'ECOLE			
Mme MONCHALIN	x		
Mme BLANC	x		
Mme LIME	x		
M DRENO	x		
Mme TISSOT	x		
M TERRAZ	x		
Mme ROCHET	x		
M GAU	x		
Un des maîtres du RASED : M CHARNAY		x	
D.D.E.N : M VERNE	x		
REPRESENTANTS DES PARENTS D'ELEVES			Suppléants assurant un remplacement
Mme SEIGNEMARTIN	x		
M KOBELCZUK	x		
Mme GIL	x		
Mme DJEBARI	x		
M HYVERNAT	x		Mme SOMMER
M MONTANARO	x		
Mme GUIFFRAY	x		
M TIGNAT	x		
M CADOUX	x		
VOIX CONSULTATIVE			
RASED :			
Médecin scolaire :			
Infirmier(e) scolaire :			
Assistante sociale :			
ATSEM			
Représentant périscolaire :			
Enseignant ELCO :			
Invité :			

Procès-verbal établi le 04 / 05 / 2015

Le président, directeur de l'école
Nom : Sandrine CHABERT
Signature

Le secrétaire, (fonction) représentant parents
Nom : KOBELCZUK
Signature

Procès-verbal conseil d'école du 3 avril 2015

Heure de début : 18H30

Présentation de l'ordre du jour :

- 1_ Fonctionnement de l'école
- 2- Décloisonnements et échanges de service
- 3 – Quelques projets
- 4 - Rythmes scolaires et TAP
- 5 – Cantine et temps méridien
- 6 - Vote des nouveaux horaires
- 7- Achats, travaux, aménagements

Suite à cette présentation les délégués des représentant-e-s de parents proposent une motion pour ajout du point 6 à l'ordre du jour dans un délai inférieur à 8 jours.

M. Le Maire demande que le vote s'effectue malgré tout afin de permettre d'avancer.
Madame La Directrice rappelle qu'effectivement la demande des parents est recevable mais que pour les besoins du service il est important que les horaires soient connus rapidement.
Un représentant de parents explique leur position : les questions sont encore trop nombreuses pour leur permettre de se positionner avec les nouveaux horaires comme seul angle de vue.
Le point est retiré de l'ordre du jour. Il sera traité lors d'un conseil extraordinaire le lundi 27 avril à 18H00.
M Le Maire quitte le conseil à 18H50

1 – Fonctionnement de l'école :

→ Points d'information :

Effectifs : 236 élèves

	CP	CE1	CE2	CM1	CM2	Total
CP	25					25
CP/CE1	14	9				23
CE1		28				26
CE1/CE2		12	12			24
CE2			29			29
CE2/CM1			11	13		24
CM1				28		28
CM2					28	28
CM2					27	27
	39	49	52	41	55	235

Pour la rentrée prochaine :

CP :41 CE1:39 CE2:51 CM1:53 CM2 :41 soit 225 élèves
25 élèves de moyenne par classe si maintien des 9 classes.

Depuis le 1er mars un emploi CUI, Mme Dunand ouvre le portail à 8H20, répond au téléphone, aide aux tâches administratives le matin et apporte un soutien supplémentaire aux enseignants pour de petits groupes d'élèves l'après-midi.

2- Décloisonnements et échanges de services

→ Points d'information :

La polyvalence

Le professeur des écoles est polyvalent. Il doit être capable d'enseigner l'ensemble des disciplines. Il doit donc posséder une culture générale lui permettant :

- de maîtriser les concepts relatifs aux disciplines enseignées ;

- d'initier les élèves à une langue vivante ou régionale ;
- de posséder les outils d'enseignement relatifs à toutes les disciplines enseignées.

Les échanges de services

Organisation :

– Tout le groupe classe change d'enseignant et/ou de classe pour l'enseignement d'une matière (CM2 en anglais, histoire/géo et sciences ; les CE2 et CE2/CM1 en géo et sciences, les CP et CP/CE1 en anglais et pour les débats philosophiques)

Intérêts :

Du côté des élèves :

- s'habituer à changer d'enseignant, de lieux
- être face à un enseignant plus spécialisé dans ce domaine

Du côté des enseignants :

- tenir compte des compétences des maîtres
- maîtriser davantage le sujet
- regards croisés sur les élèves

Les décroisements

Organisations :

- soit un ou des élèves vont suivre avec la classe d'âge supérieure ou inférieure l'enseignement d'une matière
- soit une classe d'âge est rassemblée ou mélangée avec le niveau supérieur ou inférieur

Intérêts :

Du côté des élèves :

- mieux tenir compte du rythme et du niveau des élèves (élève en maths avec les CE2, ateliers de lecture du CE1 jusqu'au CM1)
- offrir une relation pédagogique et des possibilités d'apprentissages diversifiées grâce aux approches spécifiques de personnes différentes.
- pour pouvoir profiter de compétences particulières de certains collègues
- pour mélanger les classes d'âges ou les regrouper : décroisements entre CP ; CP/CE1 et CE1 ; entre CE1 et CE1/CE2 ; entre CE1/CE2 CE2 et CE2/CM1

Du côté des enseignants :

- tenir compte des compétences des maîtres
- maîtriser davantage le sujet (reprise de l'activité)
- regards croisés sur les élèves

Conclusion : ces différents types d'organisations pédagogiques peuvent se combiner pour donner aux maîtres et aux équipes de larges possibilités de choix.

3 Quelques projets

→ Points d'information :

3.1- Projet Fables

Les objectifs du projet avaient été présentés lors du premier conseil d'école. Le projet arrive à son terme avec une présentation le jeudi 9 avril de 18H30 à 20h00.

Il y aura 3 représentations en 4 lieux différents et les spectateurs pourront organiser leur promenade « Fable...uleuse » en fonction de leur curiosité : M. de La Fontaine en boîte.... ; à l'ombre de La Fontaine, Sur le chemin de la mare..., à vous monsieur de La Fontaine...

Le nombre d'enfants qui ne seront pas présents au spectacle pourrait nous conduire à terme à présenter le spectacle pendant le temps scolaire afin que tous les élèves soient présents.

3.2 – Le conseil d'élèves :

Un conseil d'élèves a semblé aux enseignants un élément important pour la vie de l'école.

Il y a 2 élus par classes (et non par classe d'âge). Les élèves se réunissent tous les 15 jours de 12H30 à 13H30 sur du temps d'A.P.C. Deux enseignantes sont présentes : l'une président la séance, l'autre est secrétaire. L'une des enseignantes laissera sa place à un collègue lors de la prochaine période ainsi chaque enseignant siégera à un moment dans ce conseil.

Un ordre du jour est défini à l'avance et abordé dans les différentes classes.

Les débats donnent lieu à des votes. Certains points sont redirigés par les enseignantes vers d'autres instances ou d'autres personnes CME, Mairie, Directrice, garderie...

Un représentant de parents demande si les élèves pourraient être présents lors du conseil d'école. La Directrice indique qu'ils n'en sont pas membres d'école et que les questions qui relèvent des missions du conseil d'école sont remontées par l'équipe enseignante.

3.3- La classe découverte

53 CM2 partiront à Guédelon les 4,5 et 6 mai. Ce projet coûte environ 10000€. C'est un séjour organisé avec la FOL. Les enfants dormiront dans un centre d'hébergement agréé.

Ils vont découvrir le métier de maçon, tailleur de pierre, d'architecte à l'époque médiévale.

3.4 – Le projet cour-récréation

Nous avons eu une réflexion sur le temps de récréation et la cour :

- Parce qu'une cour mal aménagée, mal surveillée ou mal réfléchie entraîne des accidents, des conflits, devient génératrice de problèmes.
- Parce que ce qui s'y passe influe ou peut déborder sur le temps de la classe.
- Pour mieux répartir les élèves dans l'espace de la cour.
- Pour favoriser l'activité physique
- Pour permettre à chaque enfant de trouver sa place et lutter contre l'exclusion sociale.
- Pour créer un environnement agréable.

Nous avons débuter la réflexion par un état des lieux initial et nous avons étudié les pistes proposées par le Conseiller Pédagogique .

Nous avons conclu qu' :

- il manquait un règlement de cour clair pour les adultes et les enfants : un règlement a été élaboré et pourrait être travaillé dans un conseil de maître avec la Mairie.
- il fallait repenser l'aménagement de la cour.

Nous avons élaboré un projet pédagogique qui prend en compte les acteurs (élèves et enseignants) , les espaces et le matériel. Il a été transmis à l'IEN.

Aboutissement de la réflexion :

Cour du haut

Zone de course :

- tracer un terrain pour jeu d'épervier et lignes de course.

Zone de passage :

Matérialiser le passage vers les toilettes par des pas tracés au sol.

Zone de jeux calmes :

- ajouter une case « terre » à la marelle.
- tracer une autre marelle, les CP/CE1 ont travaillé sur les marelles, ils ont voté pour une marelle et rédigerons les règles.
- mettre à disposition des galets décorés par les enfants pour jouer.

Sécurité :

- fixer une rambarde sur le muret d'accès handicapés pour empêcher les élèves de grimper et sauter.
- Ouverture du portail par le vantail de gauche pour éviter d'obstruer l'accès aux escaliers.
- Ouvrir les toilettes de la cantine le matin pour limiter le flux d'élèves dans les escaliers.

Cour du milieu

Zone de jeux calmes :

- dessiner sur les tableaux : déplacer le tableau dans l'angle à droite pour qu'il ne soit plus au-dessus des bancs (les élèves grimpent sur les bancs pour écrire) et ajouter les tableaux disponibles à la cave.
- Tracés au sol : tracer un cercle sous le préau pour des jeux collectifs calmes (le facteur...) , mettre à disposition un sac avec des galets pour jouer à la marelle.
- Acheter 2 tables et bancs à placer près des arbres pour dessiner, jouer aux cartes...

Zone motrice : « chemin d'escalade »

- créer un chemin d'escalade à 50cm du sol pour les prises basses (pieds) et 2 chemins de prises hautes (mains) sur le mur de soutènement de la cour de haut. Des éléments de sécurité sont à rechercher pour définir la faisabilité et le coût.

Sécurité :

- fixer une rambarde le long des gradins
- Ouvrir les toilettes de la cantine le matin pour limiter le flux d'élèves dans les escaliers.

Plateau sportif

Zone de jeux de ballons :

- retracer le terrain bleu
- tracer un terrain de foot en jaune en créant des couloirs de 2 mètres de chaque côté
- retracer le terrain de basket en vert
- remplacer la cage de foot

Zone de jeux calmes dans la bande d'herbe le long du grillage :

- jeux de billes, land-art

Sécurité :

- avancer ou fixer un autre grillage dans le coin pour éviter que les élèves grimpent sur le muret.
- tracer des lignes rouges au sol pour interdire l'accès au recoin sous la cantine et à la rampe pour handicapés.

4- Rythmes scolaires et TAP : point ajouté à la demande des parents

Question des parents :

Nous souhaiterions avoir des données chiffrées et claires concernant les subventions liées au fonds d'amorçage des rythmes scolaires ainsi que sur son utilisation pour l'année en cours et pour l'année prochaine.

Cette question ayant été posée oralement lors de la réunion publique du 30 mars, les représentant-e-s de parents rappellent les chiffres donnés à cette occasion par la municipalité concernant le fonds d'amorçage pour l'année scolaire en cours et son utilisation :

- Fonds d'amorçage versé par l'Etat : 17 850 euros (50 euros multipliés par 357 enfants scolarisés dans la commune)
- Utilisations annoncées lors de la réunion publique du 30 mars :
- 4512 euros de subvention liés au créneau gratuit de 16h à 16h30 pour l'association de la garderie
- 5000 euros correspondant aux 7 heures supplémentaires de la bibliothécaire municipale dans son nouveau contrat de travail qui est passé de 17 heures à 24 heures hebdomadaires.

- 4000 euros liés au temps de travail supplémentaire d'un quart d'heure des agents communaux attaché-e-s au temps méridien
- 2000 euros liés au temps de travail supplémentaire des ATSEM intervenant lors de la demi-heure gratuite à la garderie de 16 heures à 16 heures 30.

>L'adjointe chargée des affaires scolaires confirme ces chiffres.

> Les représentant-e-s de parents font d'abord remarquer que l'ensemble des dépenses annoncées est égal à 15 512 euros ce qui signifie que 2338 euros du fonds d'amorçage n'apparaissent pas.

De plus, concernant la rémunération des temps de travail supplémentaires des agents communaux, soit un total de 6000 euros sur le fonds d'amorçage, les représentant-e-s signalent que dans leur contrat de travail pour cette année, la durée totale de travail des agents est restée identique à celle de l'an dernier mais en y incluant ces temps de travail présentés comme supplémentaires par la mairie (1/4 d'heure méridien et ½ heure de garderie). D'ailleurs, les agents ont fait part des problèmes matériels que cette modification leur posait pour effectuer les tâches de nettoyage dans un délai rendu plus court. Les représentant-e-s demandent donc à l'adjointe aux affaires scolaires s'il est possible d'avoir des précisions et des éclaircissements sur la rémunération de ces temps de travail présentés comme supplémentaires alors qu'ils sont désormais à priori inclus dans un temps de travail resté identique.

Enfin, concernant les heures supplémentaires liées au contrat de la bibliothécaire municipale, les représentant-e-s de parents font remarquer que seules 2 heures sur les 7 supplémentaires sont effectuées dans le cadre du temps méridien et peuvent donc être prises en compte. Cela semble donc étrange de comptabiliser sur le fonds d'amorçage les 7 heures ajoutées au contrat de travail, et donc leur rémunération, alors que 2 heures seulement sont liées à la réforme des rythmes scolaires. Les représentant-e-s demandent donc à l'adjointe aux affaires scolaires s'il est possible d'avoir des précisions et des éclaircissements sur ce point.

>L'adjointe chargée des affaires scolaires explique qu'il lui est impossible de répondre à ces questions budgétaires sans la présence du Maire.

> Les représentant-e-s de parents font remarquer que l'absence de réponses claires porte donc au final sur environ 12 000 euros du fonds d'amorçage et que cela rend difficile la discussion et la réflexion sur les aménagements possibles et les marges de manœuvre pouvant exister en vue de l'an prochain.

Question des parents :

Y-a-t-il un PEDT ou pas prévu pour l'an prochain ? Si non, pour quelles raisons ? Si oui, pourquoi aucune convocation pour l'élaborer n'a pas été faite aux représentant-e-s de parents alors que cette démarche est normalement obligatoire (cf : circulaire de janvier 2015) ?

>L'adjointe chargée des affaires scolaires indique qu'une réflexion est engagée et les parents y seront associés en temps voulu.

Question des parents :

Concernant les TAP envisagés dans la proposition municipale, pourquoi sont-ils payants alors qu'un seul est prévu d'une durée d'1h15 ? Comment fonctionner pour tous les enfants avec seulement 8 à 10 ateliers ? Quels ont été les modalités et les critères ayant présidé aux choix des intervenant-e-s et des activités ? Pourquoi le conseil d'école n'a pas été consulté comme le prévoient les textes réglementaires (cf : circulaire de janvier 2015) ?

>L'adjointe chargée des affaires scolaires précise que la gratuité n'est pas envisagée. La commune a des frais importants à engager pour l'année 2015/2016 (mise en conformité des bâtiments pour les handicapés). Pour l'instant, cinq intervenants sont sûrs. Il est difficile de trouver des intervenants qualifiés.

> Les représentant-e-s de parents font remarquer que certaines associations disponibles et des personnes qualifiées n'ont pas été contactées. Ils souhaitent que les TAP soient accessibles à tous toute l'année et trouvent le coût annoncé trop élevé.

Question des parents :

La proposition de modification des rythmes mise en place par la commission scolaire a des conséquences importantes sur la garderie et son organisation. Le bureau de la garderie a-t-il été consulté ? Est-il en mesure de faire face aux changements entraînés par cette proposition ?

> Pas de réponse

5 – Cantine et temps méridien : point ajouté à la demande des parents

Question des parents : Les représentant-e-s de parents formulent une demande de rectification du dernier CR à propos du nombre d'enfants annoncés au 2ème service (90 annoncés contre 110 à 120 régulièrement)

> L'adjointe chargée des affaires scolaires tend vers ce chiffre en convenant que les effectifs ont augmenté. Il est rappelé par les représentant-e-s de parents que ce nombre de 110 à 120 enfants avait été annoncé par le personnel en charge du temps méridien lors de la visite des locaux de la cantine en décembre dernier.

Question des parents concernant le poste de cuisinière, sa pérennité ou le choix de recourir à des plateaux repas ?

> Le recrutement d'un cuisinier est en cours avec préparation des menus sur place.

Question des parents : Durant le premier conseil d'école de cette année scolaire, les représentant-e-s de parents rappellent qu'il avait été convenu qu'une commission Restaurant scolaire soit créée pour l'école primaire. Il avait été décidé que la commission scolaire solliciterait des représentant-e-s de parents pour se concerter, or il n'y a pour l'instant pas de nouvelles.

> La création d'une commission « restauration » n'est pas d'actualité et sera réactivée lorsqu'un cuisinier aura été recruté, soit pas avant septembre 2015.

L'adjointe chargée des affaires scolaires annonce par ailleurs qu'une charte communale du temps méridien (cantine, cour...) est à l'étude.

> La Directrice rappelle que les enseignants ont travaillé à l'élaboration d'un règlement de la cour et propose un travail en collaboration avec la commission scolaire.

> Les représentant-e-s de parents font remarquer qu'il leur semblerait souhaitable de créer une communauté éducative où tous les acteurs intervenant auprès des enfants dans le village soient réunis avec une perspective et des échanges communs.

6- Achats, suivi des travaux

Date	Nature	Demande	Etat au 03/04/15
07/11/15 Conseil d'école	Achats	- finir d'équiper la classe 6 en tables et chaises réglables - équiper ½ classe 2 en tables et chaises - 2 tapis de motricité - renouvellement du parc informatique	- les tables et les chaises sont prévues au budget et peuvent être commandées - les 2 tapis également - L'adjointe chargée des affaires scolaires commandera 5 ordinateurs
07/11/14 Conseil d'école	Travaux	- chauffage de la classe 9 - câblage TNI classe 9	- des réglages pour le chauffage mais cela reste précaire - l'équipement de la 9ième classe en TNI est prévu au budget.
09/12/14	Travaux	- Poser une rambarde sur le muret qui borde la rampe	Le courrier a été transmis à

Courrier	sécurité	d'accès pour fauteuil - Poser une rambarde à gauche des escaliers qui descendent dans la cour pour éviter que les élèves sautent dans les gradins au lieu de descendre les escaliers - Poser des rambardes sur la première marche des gradins de la cour du milieu afin d'éviter les chutes - Déplacer le grillage sur le bord extérieur du mur dans l'angle Est de la cour sur 1 m pour empêcher les élèves de grimper - Changer le grillage de la cour le long de la route (prévu pour janvier 2015) - Poser des protections anti-pincements aux charnières des portes - Remplacer le « groom » de la porte du donne sous le préau car il est très régulièrement hors d'usage.	la commission travaux.
03/04/15 Conseil d'école	Travaux	- problèmes de chauffage de l'aile Nord : bureau, salle des maîtres, salle RASED, classe 9 ; 15° C le matin - URGENT à faire aux beaux jours - sonnette à régler plus fort et à déplacer vers le bas pour que les CP puissent sonner - fixer les tableaux de la cave sous le préau - volets de la classe 9	- la commission travaux s'en occupe - noter cette demande dans le cahier travaux - la directrice demande qu'ils soient retirés pendant les vacances si les nouveaux ne sont pas arrivés
03/04/15 Conseil d'école	Achats	- Cage de foot à remplacer - 2 tables de pique_nique	- la cage est commandée - le budget est clôt, il est possible de réaliser un projet en lien avec l'OCCE pour trouver des financements.
03/04/15 Conseil d'école	Aménagements	- ouverture du portail d'entrée par le vantail de gauche pour éviter de bloquer l'accès aux escaliers - tracer des lignes de courses dans la cour du haut et des pas pour aller aux toilettes - retracer les terrains - tracer des lignes pour définir les zones interdites - tracer une marelle sous le préau du haut plus la case terre - tracer un cercle sous le préau du bas - utiliser les toilettes du bas le matin	

Question des parents : Concernant la propriété et le terrain qui jouxtent l'école, quel projet est précisément envisagé sur cet espace ? Un espace dédié aux enfants (terrain multisports, potager..) nous semblerait judicieux.

> L'adjointe chargée des affaires scolaire précise que le grillage arraché a été enlevé et un remblai avec des galets est prévu en haut du terrain de l'ancienne maison "salette", afin de rendre propre le haut de la parcelle.

> La directrice souligne la dangerosité de la présence de l'ancien puits sur cette parcelle.

Question des parents : les représentant-e-s de parents souhaitent qu'un point soit fait sur la question de la sécurité autour de l'école (ex : grillage arraché et dangereux avec la parcelle Salette, stationnement et mouvements de véhicules devant la garderie aux heures scolaires...)

> À l'entrée du passage des écoliers, un panneau d'affichage va mentionner que les places de stationnement sont réservées aux locataires afin de limiter la circulation de véhicules.

Fin du conseil 20H45

Prochain conseil d'école extraordinaire : lundi 27 avril à 18H00 .